



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E192057

VALABLE JUSQU'AU

12/09/2026

ÉDITÉ LE

26/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/12/2018

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/01/2024

1 500 000

Raison sociale : VIRYA C&I SOLUTIONS FRANCE

Sigle : VIRYA C&I SOLUTIONS FRANCE

31 RUE DU MOGADOR

75009 PARIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC PARIS 845319946

Téléphone : 01 39 24 50 00

Fax :

Portable : 06 70 82 98 95

Siret : 845 319 946 00040

Code NACE : 7112B

Numéro caisse de congés payés : 8804564

Site Internet : <https://virya-energy.com/fr/accueil/>

E-mail : a.bertrand-novion@virya-energy.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10908628204

Responsabilité légale :

IZAR BV PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10908628204

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/08/2025

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	26/08/2024
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	13/09/2024
5913	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 500 kVA (Technicité supérieure)	26/08/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Panneaux solaires photovoltaïques	13/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.